

Jeudi 8 décembre 2022

Solidarité

La Ville, la Métropole et les associations de solidarité renouvellent leur partenariat en faveur des plus vulnérables

Ce mercredi 7 novembre 2022 a eu lieu la signature officielle des conventions entre la Ville de Rennes, Rennes Métropole et 7 associations de solidarité du territoire. Ce conventionnement vise à œuvrer collectivement pour venir en aide aux populations les plus vulnérables, grâce à un soutien financier et matériel.

Ainsi, ATD Quart Monde du Pays de Rennes, la Banque alimentaire de Rennes, Cœurs Résistants, l'Unité locale de la Croix-Rouge, les Restaurants du Cœur d'Ille-et-Vilaine, le Secours Catholique d'Ille et Vilaine et le Secours Populaire d'Ille-et-Vilaine bénéficient du soutien des deux collectivités pour venir en aide aux plus vulnérables. Un soutien qui s'inscrit dans la durée, les premières conventions ayant été initiées en 2011 puis renouvelées en 2015 et 2019.



Signature des conventions © Rennes Ville & Métropole

La Ville de Rennes s'est fixé depuis de nombreuses années un objectif prioritaire : agir contre les inégalités et favoriser le vivre ensemble en donnant une place à chacun, quelle que soit sa situation personnelle, familiale ou professionnelle. Les politiques mises en œuvre visent à lutter contre la grande exclusion et à soutenir les habitants en situation de vulnérabilité. Rennes Métropole s'est dotée, en septembre 2022, [d'une stratégie métropolitaine des solidarités](#) en réaffirmant trois valeurs : l'égalité, l'hospitalité et la coopération.

Grâce à leur présence de terrain et l'implication de leurs nombreux bénévoles, les associations de solidarité œuvrent au quotidien pour apporter une aide, une assistance et un soutien à celles et ceux qui sont les plus fragiles. Leur action permet de répondre à des situations d'urgence tout en proposant différentes formes d'accompagnement dans la durée.

Au-delà de l'action de la Ville de Rennes, de son CCAS et de Rennes Métropole, le conventionnement avec les associations agissant auprès des populations les plus vulnérables réaffirme l'importance accordée au partenariat avec la société civile, dans le cadre de [la nouvelle charte des engagements réciproques](#).

Pour cinq associations de solidarité (le Secours Populaire, l'Unité Locale de la Croix-Rouge, les Restaurants du Cœur d'Ille-et-Vilaine, la Banque Alimentaire de Rennes et Cœurs Résistants), la convention est tripartite liant l'association, la Ville de Rennes et Rennes Métropole. Pour la Banque alimentaire et Cœurs Résistants, il s'agit d'un premier conventionnement avec la Ville de Rennes. Les conventions sont établies pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2023.

7 associations structurantes du territoire

Ces associations, basées sur Rennes, accueillent de façon inconditionnelle les plus précaires de l'ensemble du territoire métropolitain (environ 30 % de bénéficiaires non rennais)

Les principaux champs d'actions des 7 associations conventionnées sont :

- L'aide alimentaire ;
- L'accueil des exilés ;
- L'accueil des personnes en errance.

Elles observent globalement des demandes en hausse et une forte augmentation du nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire depuis 2020 et ont collectivement identifié trois objectifs prioritaires qu'elles souhaitent mettre en œuvre durant la période 2023-2026 au sein du [réseau SolidaRen](#) (réseau des associations rennaises de solidarité comptant).

1. Favoriser "l'aller vers"
2. Renforcer le pouvoir d'agir des personnes
3. Promouvoir l'expérience associative et valoriser les compétences des bénévoles, en développant les formations

Un soutien financier et matériel

Le soutien consiste en un soutien financier de la Ville et de la Métropole, de montants différents selon les associations, ainsi que la mise à disposition de locaux par la Ville de Rennes pour certaines d'entre elles.

Service de Presse Rennes
Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34
Espace Presse

